

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 15 février 2012

Le mercredi 15 février 2012, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que cinq associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

M. LE MAIRE : Bonjour à tous. Je vous rappelle que les questions des associations doivent être adressées à la mairie dans le délai imparti. Cela permet d'apporter des réponses plus complètes. Cette fois-ci, nous traiterons toutes les questions même celles arrivées en retard mais à l'avenir nous ne prendrons en compte que les questions transmises dans les délais. Je vous remercie.

1 - CIL UNIVERSITE-JEAN MACE-BERTHELOT :

1 – M. RECORBET : **Rue Domer** : entre le feu tricolore de la rue de la Madeleine et celui de la Garibaldi, les véhicules circulent à une vitesse nettement supérieure à la vitesse autorisée et rendent ce tronçon de rue particulièrement dangereux. Serait-il possible d'installer un panneau de réglementation de vitesse à 50 km/h et de demander à la police d'effectuer des contrôles ?

Mme RIVOIRE : J'entends bien ce que vous me dites mais aujourd'hui je n'ai pas les moyens de vérifier. Avec la voirie, nous allons faire un comptage et un contrôle de vitesse et suivant les résultats, nous vous tiendrons au courant et nous mettrons en place les solutions adaptées pour limiter la vitesse s'il y a lieu.

2 – M. RECORBET : **Square rue Bâtonnier Jacquier** : nous tenons à signaler que ce square, bien que fermé la nuit, est squatté par des individus qui abandonnent des bouteilles cassées, des débris en tout genre (seringues...) mais est également souillé par des excréments humains. Cet espace, récemment rénové, normalement très agréable et tranquille, apprécié des mères de familles, est devenu insalubre et dangereux pour les enfants qui le fréquentent. Qu'est-il possible de faire pour que ce lieu retrouve sa destination première en toute quiétude ? Des rondes de police seraient les bienvenues pour éliminer ce genre d'individus surtout le soir après le départ des familles.

Mme RIVOIRE : Je l'appelle le square du Béguin mais je crois que c'est le même. Il est en cours de rénovation : les travaux sont commencés, ils vont se dérouler sur la deuxième partie du mois de février et sur le mois de mars.

Il y a des excréments humains, c'est vrai que sur ce square, il y avait des toilettes qui ont été supprimées il y a quelque temps mais, dans le cadre de la rénovation, elles seront de nouveau installées et j'espère que ça se fera rapidement.

Ce square est un des seuls squares du 7^e qui est actuellement fermé et c'est dommage qu'il y ait des incursions après la fermeture.

Mme AIT-MATEN : J'en profiterai pour aborder la situation du stade du Colombier, puisque ce sont des endroits proches.

Les secteurs de la rue du Colombier et du square en matière de sécurité et de surveillance de la police nationale et municipale, font partie d'un circuit de surveillance générale de l'unité mobile d'intervention. Après 20h00, il y a un passage au minimum par semaine ; les équipages y assurent une surveillance. Les arrêts marqués (c'est très technique) avec surveillance directe du site, font l'objet de réquisitions qui sont peu nombreuses. Nous avons très peu d'appel de riverains au poste de police nationale et municipale.

Il y a des intrusions avec des nuisances, surtout aux beaux jours. En 2011, les équipages ont procédé une seule fois à une éviction après 20h00.

Le lieu est aujourd'hui bien cadenassé, aucune doléance ne nous est parvenue depuis. Je rappelle que l'Unité Mobile d'Intervention (UMI) a trois équipages qui doivent prendre en compte la sécurisation de tous les arrondissements après 20h00 ; on peut comprendre qu'il n'y ait pas plus de passages et de présence tous les jours.

Ils nous ont recensé cinq passages en 1 mois en janvier 2011 pour la police municipale. En ce qui concerne le square, en 2011, outre les passages de patrouille comme sur n'importe quel endroit de l'arrondissement, il y a eu cinq interventions de la police nationale, ce sont des interventions qui se font sur réquisition (appel d'un habitant, etc.) ou sur l'initiative de la police nationale parce qu'elle constate au moment où elle passe une infraction ou un délit.

Il y a eu cinq interventions dont une seule à 4h00 du matin : il s'agissait d'un vol ; les quatre autres ont eu lieu entre 16h00 et 19h45 et deux ont permis des interventions pour usage de stupéfiants et recel de vol.

En 2012, il n'y a eu aucune intervention. La police municipale et la police nationale sont vigilantes sur cette partie de l'arrondissement, sur le square du Béguin et surtout nous ferons en sorte que la même surveillance soit appliquée sur le stade du Colombier car je sais que ce sujet vous préoccupe aussi.

3 – M. RECORBET : **Stade du colombier** : suite à notre dernière intervention lors du CICA du 13 septembre 2011, deux réunions se sont tenues les 27 septembre et 7 octobre. De ces deux réunions il ressort que les promesses de Mme HASSANI n'ont jamais été tenues : nous n'avons vu aucune patrouille de police ni l'intervention d'éducateurs aux heures appropriées. L'abri touche prévu pour boucher le trou n'est toujours pas en place.

Une adhérente du CIL qui habite les 44 rues du Colombier face au trou s'est entretenue de ce problème le 23 janvier avec M. TOURAINE. Il ressort de cet entretien que M. TOURAINE est partisan d'une réparation localisée dans l'immédiat mais faite d'une façon correcte (grilles soudées).

Quand peut-on espérer voir ce problème qui remonte à des années enfin résolu d'une façon qui donne satisfaction à tout le monde : riverains et jeunes qui utilisent ce stade ? Cette semaine, il y a encore eu des dégâts au 44 rue du Colombier.

Mme AIT-MATEN : Je tiens à vous préciser que Mme HASSANI est fonctionnaire de la ville de Lyon, qu'elle travaille à la direction sécurité/prévention, qu'elle ne fait pas de promesses, puisqu'elle travaille sous les ordres de sa hiérarchie. Elle ne fait qu'écouter ce qui est dit en cellule de veille ou en réunion publique et elle fait remonter à sa hiérarchie. Il ne faut pas citer comme ça les fonctionnaires de la ville de Lyon qui ne font que leur travail.

M. RECORBET : Je peux vous garantir qu'à une des deux réunions elle nous a fait des promesses, qu'il y aurait des patrouilles de la police municipale. Le résultat est que l'on ne voit jamais de patrouille de police.

Mme AIT-MATEN : *Elle ne vous a pas fait de promesses, elle s'est engagée à transmettre à la police municipale et à la police nationale, le bien-fondé de vos revendications.*

M. DE FILIPPIS : Dans une réponse, on passe du possible au parfait, je vais faire le contraire je vais commencer par le parfait vers le possible en espérant que le possible devienne parfait.

Concernant le stade du Colombier, nous avons eu une nouvelle rencontre il y a une semaine, avec M. DELORME, le directeur de cabinet de Jean-Louis TOURAINE, adjoint au maire de la Lyon délégué à la tranquillité publique et aux relations avec les mairies d'arrondissement, les responsables du service Prévention Sécurité de la Ville, et un représentant de la Direction des Sports qui gère le terrain et cela en présence de Mme HASSANI.

Nous, la mairie d'arrondissement- avons maintenu notre position, à savoir :

- les nuisances existent depuis plusieurs années et elles sont encore plus gênantes pour les occupants du nouvel immeuble situé à l'ouest du terrain (immeuble de M. ROSSI au rez-de-chaussée duquel est implantée la bibliothèque Jean Macé) ;
- partant de ce qui a été fait jusqu'à présent, nous sommes arrivés à la conclusion que deux mesures s'imposaient :
- le remplacement des panneaux grillagés par une clôture en serrurerie de haute résistance (des barreaux pleins) ;
- la fermeture quotidienne du terrain le soir à 22 H .

Au terme de la réunion, il a été décidé de chiffrer le coût :

- d'implantation d'une clôture en serrurerie de haute résistance sur la longueur de façade de la rue du Colombier (environ 75 m) ;
- de la fermeture du terrain à 22 H avec réouverture à 7 h pendant la « belle saison », c'est-à-dire du mois d'avril à fin octobre.

La réponse sera apportée dans quelques jours, et nous vous en tiendrons informés.

M. RECORBET : *Juste une remarque : on va faire la clôture rue du Colombier, très bien mais il faudrait faire en même temps le coin de la rue Jaboulay et de la rue du Colombier. S'il y a une clôture rue du Colombier, ils vont casser au coin. Ils ne passent jamais par la rue Jaboulay.*

M. DE FILIPPIS : *Aujourd'hui, le point faible est quand même la rue du Colombier. J'espère qu'un jour, nous arriverons au parfait, c'est-à-dire clôturer les 350 m linéaires qui entourent le terrain de sport.*

M. RECORBET : *Je vous garantis que dans le mois qui suit l'installation de la clôture rue du Colombier, le coin de la rue de Jaboulay et de la rue du Colombier est cassé.*

M. DE FILIPPIS : *On verra mais pour l'instant une belle clôture rue du Colombier va peut-être régler quelques problèmes, on ne pourra pas la poser d'une seule fois et nous allons commencer par là. Je vous ai dit tout ce que je pouvais vous dire ce soir.*

2- ASSOCIATION GERLANDAISE INTER RESIDENCES AGIR :

1 – M. GUILLEN : **Parking avenue Debourg** : la chaussée serait à refaire, il y a un trou et il faudrait mettre du sable.

Mme RIVOIRE : Aujourd'hui aucune reprise du revêtement n'est prévue sur ce parking. Les équipes de voirie du Grand Lyon interviendront pour boucher des éventuels nids de poule ou pour assurer un entretien courant, mais cet espace va muter dans les prochaines années.

2 – M. GUILLEN : **Caméras de vidéo surveillance** : vu dans le Progrès du 19/22 décembre 2011

- 350 nouvelles installations pour la Part Dieu
- 129 nouvelles installations pour le Centre d'échange de Perrache et Gerland ? Je suis passé à la confluence, un immeuble est à peine fini, on installe une caméra.

Mme AIT-MATEN : Vous m'avez déjà posé cette question dans d'autres CICA ; à Gerland, nous avons déjà un grand nombre de caméras : place des Pavillons, boulevard Yves Farge, rue des docteurs Mérieux. Au moment où nous avons sollicité d'avoir une extension de caméras de vidéo surveillance sur certaines parties, notamment celles qui vous intéressent le plus, rue Georges Gouy et rue Challemeil Lacour, la priorité s'est portée pour le 8^e arrondissement qui en avait une nécessité absolue pour un square qui leur posait un véritable problème. Notre tour viendra mais pas dans les mois qui viennent.

M. GUILLEN : Tous les mois, un courrier accompagné de photos de tout ce qui a été dégradé (voitures brûlées, voitures cassées, résidences taguées) est envoyé à M. TOURAINE.

Mme AIT-MATEN : Cela fait au moins quelques mois que vous ne voyez plus de véhicules incendiés dans votre secteur, ça prouve qu'il y a une légère amélioration.

3 – M. GUILLEN : **Constructions d'immeubles** : Ne pourrait-on pas obliger les promoteurs à nettoyer et décaper les trottoirs ainsi que les rues lors de leurs travaux de constructions. J'ai téléphoné à la voirie, ils sont venus nettoyer, mais c'est le constructeur qui devrait faire ça.

M. DUCARD : Vous avez posé une question générale et je vous ai donc préparé une réponse générale.

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour la construction d'immeubles en limites de la voie publique

Une charte chantiers propres depuis 1997 a été signée entre les collectivités et les représentants des entrepreneurs de constructions, déterminant les engagements sur la circulation, la sécurité, la signalisation, l'environnement, la propreté et l'esthétique sur les chantiers ;

Avant toute ouverture de chantier une autorisation de voirie est demandée. Une réunion préalable sur site est organisée avec les entreprises du bâtiment concernée, pour mettre en place le chantier suivant le règlement de la voirie du Grand Lyon.

Ce règlement a été délibéré en conseil de communauté le 19 septembre 2005, en particulier l'article 1.17 sur la propreté de la voie publique.

Ensuite nous vérifions que l'implantation est conforme aux prescriptions exigées.

Avec la DAU – Direction de l'Aménagement Urbain - et la police municipale, nous faisons régulièrement des visites de chantier du 7^e, ce qui n'empêche pas lorsqu'il y a un dysfonctionnement ponctuel d'intervenir rapidement car c'est l'entreprise qui doit nettoyer.

Vous-même, vous pouvez nous prévenir sur des points de sécurité et de propreté qui peuvent survenir. En début de chantier, quand ils font les terrassements, automatiquement il ya des problèmes de propreté, en général nous leur demandons d'installer une station de nettoyage à la sortie du chantier, afin qu'ils puissent nettoyer.

En fin de chantier, les trottoirs et la voirie sont remis en état par les services du Grand Lyon aux frais de l'entreprise. Un chantier dure environ 18 à 24 mois.

3 - ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PARC DE GERLAND ET DE SON ENVIRONNEMENT

1 – Mme HURTREL : **Environnement** : Problèmes de "bien vivre dans notre cité".

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, trois voitures ont été brûlées Boulevard Yves Farge.

Jeudi 12 janvier mon mari a assisté à un accident au croisement de l'Avenue Leclerc et de la rue Lieutenant colonel Girard, deux jeunes (14,15ans) sortent du véhicule qu'ils ont « planté » et s'éloignent rue André Bollier, laissant la voiture sur place.

Dans le même ordre d'idées nous subissons depuis quelques temps des intrusions dans nos garages en sous-sol, avec dégradations des véhicules (des plaintes ont été déposées), Monsieur le Maire, la mixité de notre quartier est une chance pour le Bien vivre ensemble, mais nous voudrions que cela perdure dans la bonne intelligence et la tranquillité de tous.

Dans le bilan de M. DOUTRE du 14 octobre 2011, donné comme satisfaisant sur le 7ème arrondissement et notamment Gerland, il semble que depuis les choses aient changées.

Nous avons également pris bonne note de l'article du Progrès du 11 Janvier dernier où vous citez la sécurité et la propreté comme votre priorité.

Une action préventive est-elle envisagée ?

Mme AIT-MATEN : Nous avons malheureusement eu à déplorer l'incendie volontaire d'un véhicule, avec une propagation à deux autres. L'accident dont vous parlez, nous l'avons vérifié auprès commissaire de police, c'est vous qui l'en avez informé mais aucune plainte, aucune information et aucune intervention de la police ce soir là parce que personne ne les a sollicités.

Mme HURTREL : Il y avait la police et ils sont même restés un long moment. Vous n'avez pas les bonnes informations.

Mme AIT-MATEN : J'ai eu le commissaire cet après-midi, je ne sais pas à quelle heure cela c'est passé ; cela peut être n'importe quel équipage qui peut venir de n'importe quel arrondissement de la ville. Le commissariat du 7^e n'avait pas cette information au moment où je l'ai rencontré.

Mme HURTREL : Je pense qu'il serait bon que vous vous informiez par ailleurs, parce qu'il y a eu par la force des choses, la dégradation d'un autre véhicule. Imaginez s'il y avait eu des enfants qui traversaient à ce moment- là ou d'autres personnes, c'eut été beaucoup plus grave.

Mme AIT-MATEN : Je vous garantis que l'on s'informe puisque, tous les lundis matin nous avons un point avec le commissaire de police, le chef de poste de la police municipale où nous passons en revue tous les événements de la semaine.

Cet accident ne nous a pas été cité et le commissaire de police (dont je ne mets pas la parole en doute) n'en était pas informé.

S'il y a eu une dégradation d'un autre véhicule, il n'y a pas eu dépôt de plainte au commissariat.

Mme HURTREL : J'espère que notre parole n'est pas mise en doute non plus.

Mme AIT-MATEN : Pas du tout. Je reviens sur les difficultés du « bien vivre ensemble » et je suis heureuse Mme HURTREL, que vous y soyez attachée également.

Nous avons à déplorer le comportement de certains individus qui causent des troubles évidents, les intrusions dans les immeubles, dans les garages avec des incendies de véhicules, tout cela sans que ça remette en question le bilan du directeur départemental de la sécurité publique M. DOUTRE puisque nous avons enregistré une augmentation de ces comportements depuis le mois de novembre.

Depuis le mois de novembre, nous faisons régulièrement des réunions en mairie pour essayer de trouver les causes. Une action préventive est menée, parce que vous savez que nous travaillons en étroite relation avec les différents partenaires, les institutionnels, les associatifs, avec qui nous échangeons des informations importantes en cellule de veille toutes les 6 semaines sur la vie de nos quartiers.

Grâce à ce travail de terrain, nous avons pu identifier une dizaine de perturbateurs, et là je salue la présence de la police car sans eux rien n'aurait été possible. Nous avons décidé de lancer un message fort aux parents de ces jeunes en les convoquant en mairie.

Je remercie également la police municipale puisqu'elle est allée elle-même remettre en main propre sur ma demande, les convocations aux parents, pour être sûre qu'ils viennent à nos rendez-vous.

Nous avons reçu le 31 janvier, dix jeunes avec leurs parents à qui nous avons rappelé avec fermeté, les droits mais aussi les devoirs qu'ils ont en tant que locataires, de permettre la tranquillité et la sécurité d'autrui.

Comme le disait Monsieur le Maire dans l'article du Progrès, on ne lâchera pas ces personnes identifiées comme perturbateurs et si demain ils revenaient devant nous, les bailleurs procéderaient à des mesures d'expulsion parce qu'aujourd'hui, on ne peut plus accepter qu'il y ait des jeunes qui se livrent à des faits criminels pour la plupart.

Je voulais faire le lien avec **la question posée par le CIL Gerland/Guillotière** sur la sécurité. Il y a eu des incendies criminels dans les parkings de la résidence Antonin Perrin, place des docteurs Mérieux, déclenchés délibérément.

Vous nous dites que la mairie a autorisé de manière temporaire l'accès gratuit dans le parking ; les incendies ont lieu du côté de la propriété et non pas sur le parc de la SACVL. Les propriétaires sont venus nous solliciter pour héberger leur véhicule, j'ai sollicité tout de suite M. TOURAINE qui a répondu favorablement en tant que président de Lyon Parc Auto et leur a permis d'accéder, le temps des travaux dans leur garage, de manière gratuite au parc Tony Garnier.

Nous avons tous à déplorer ce genre de problème, on essaye d'y faire face collectivement.

Concernant des solutions pérennes : malheureusement, nous ne sommes pas des « faiseurs de miracles » : nous travaillons en collaboration avec ceux dont je vous ai parlé tout à l'heure ; la SACVL vient de demander l'autorisation à la Préfecture, pour l'installation d'une protection privative, de seize caméras, dont six en sous-sol.

Aujourd'hui, nous avons le syndic de copropriété de la résidence privée qui va peut-être faire le même travail en mettant « la main à la poche » car cela coûte très cher malheureusement d'assurer la sécurité.

La fermeture de l'accès situé entre la rue Mathieu Varille et l'avenue Debourg va se faire avec une information préalable à la copropriété, nous espérons qu'elle ne nous dira pas non.

Ce ne sont peut-être pas des solutions pérennes, mais ce sont des petites choses que l'on met en place tous les jours, avec le passage quotidien de la police municipale et de la police nationale.

Les agents se trouvent face à des jeunes vindicatifs, la preuve en est c'est que quand ils sont intervenus, la réaction des jeunes a été de brûler un véhicule derrière.

Nous essayons de trouver les solutions les plus adaptées pour permettre à ce quartier de vivre dans la tranquillité tous les jours.

Mme HURTREL : *Je vous remercie, mais depuis nous avons eu un appartement cambriolé et je sais que la société Alliade est allée au commissariat du 7^e et a demandé à ce qu'effectivement des rondes soient faites de façon plus régulière.*

Mme AIT-MATEN : *Nous mettons tout en place pour permettre la sécurisation de ce lieu. Depuis le 31 janvier, où nous avons reçu les jeunes et leurs parents, nous n'avons pas eu à déplorer de vandalisme sur les véhicules ou de voitures brûlées, j'espère que c'est la pression que l'on a mis sur les familles et pas les températures négatives de ces derniers jours.*

2 – M. DAVENDRE : *Nous revenons sur une question posée au CICA du 26/04/2011 concernant les voûtes du Boulevard Yves Farge.*

Une lettre a été adressée à M. FLOURENS, directeur de Réseaux Ferré de France, dont copie à Monsieur le Maire du 7^{ème}.

Dans ce courrier, en pièces jointes, quelques photos, pour mettre en évidence l'état de délabrement des voûtes.

Après quatre mois, nous avons eu une réponse téléphonique de M. GHESQUIERES responsable de l'entretien.

La voirie doit faire un devis et le lui envoyer (il n'a pas de budget pour l'embellissement des voûtes), suite à ce devis il donnera son accord, ce sera à la voirie qu'incombera les travaux.

Mme RIVOIRE : *Nous avons eu M. GESQUIERE au téléphone. C'est le responsable de l'Unité commerciale et de la Planification chez R.F.F.*

Il nous a expliqué que RFF a engagé des discussions avec la Communauté Urbaine – Direction de la Voirie- pour trouver des solutions de financement de ces différents travaux d'entretien et de nettoyage. L'objet est de signer un accord bipartite, mais à ce jour, ces négociations n'ont pas encore abouti. Rien n'est donc actuellement prévu pour les voûtes du boulevard Yves Farge, il va falloir attendre encore un peu.

J'ai interrogé les services de la voirie qui ont eux-mêmes interrogé le service qui suit les ouvrages d'art, ces derniers ne sont pas au courant de ce dossier...

Nous allons suivre ce dossier pour le faire avancer.

M. DAVENDRE : *Si vous suivez l'affaire, je ne reposerai pas la question. M. GESQUIERE m'a pourtant dit que c'était à la voirie de faire un devis pour l'embellissement de ces voutes.*

Mme RIVOIRE : *RFF n'a peut être pas les compétences pour faire ça et va le demander aux services de la voirie, mais comptez sur moi pour suivre ce dossier, car votre association et les conseils de quartier le demandent depuis longtemps.*

M. LE MAIRE : *Ce dossier est quand même pour moi l'occasion de vous dire qu'il est préférable que vous vous adressiez directement aux services de la mairie d'arrondissement, à la rigueur à l'Hôtel de Ville et que vous ayez des informations des gens qui gèrent les dossiers, pas forcément par des gens qui ont des responsabilités ailleurs qu'au niveau des services public territoriaux.*

Il faudrait en rester à des échanges avec les services des collectivités à l'échelon local, pour le reste, c'est dans le cadre du CICA que l'on est appelé à vous donner les informations les plus précises possibles.

Vous vous doutez bien que si l'on a du mal quelquefois à les obtenir du service, il est probable que ce sera encore plus difficile pour vous.

Je vous suggère de rester dans le périmètre des élus du 7^e ou de la ville de Lyon.

4 - A.R.D.H.I.L.7

1 – M. JEANDEL : Au 134 rue Challemel Lacour se situent des jardins familiaux qui ont bénéficié d'investissements importants.

Lors d'un conseil d'arrondissement, Mme RIVOIRE avait fait allusion à ce problème qui existait là-bas. Je venais justement de ces jardins familiaux où j'avais été reçu par un membre de l'association qui m'expliquait les problèmes qui existent sur cette partie de l'agglomération.

Pour le confort et le cadre de vie de ceux qui les exploitent. Ils font partie d'un cadre de verdure de qualité dans cette partie du territoire. Or, cet espace de verdure est menacé par une amputation de la part d'HLM SACVL alors qu'il était prévu, lors de la conception de ce territoire jardiné qu'aucune construction ne devait avoir lieu.

Cela pose donc un problème de qualité de vie et de développement durable, en voulant sur urbaniser ce quartier qui l'est déjà fortement. Une fois de plus, on sur densifie Lyon au détriment de l'écologie urbaine.

Pourriez-vous nous dire la réalité de ce projet, et pourquoi est-il nécessaire de le faire, de rajouter 50 Logements au détriment de la qualité de vie, de la qualité de l'air ?

M. DUCARD : Comme cela a déjà été évoqué, le 134 rue Challemel Lacour se trouve sur le 8^e arrondissement ; je ne veux pas offenser le maire du 8^e en répondant à sa place. J'instruis les dossiers immobiliers sur le 7^e arrondissement et j'en ai assez pour ma part.

Vous pourrez poser la question lors du CICA du 8^e arrondissement.

Je voudrais juste répondre à vos propos sur la qualité de vie, du développement durable et de la densification.

A quoi ça sert que j'organise des réunions sur le SCOT ayant pour objet entre autres, d'appréhender des notions de la densité urbaine qui n'est pas en opposition avec la qualité de vie des futurs habitants.

Regrouper l'habitat autour de plusieurs centralités pour optimiser des équipements publics, regrouper l'habitat sur des axes forts de transport en commun et sur des trames végétales qui traversent notre ville fait partie du SCOT.

La qualité de l'habitat ne se mesure pas sur un immeuble. Nous attendons cent cinquante mille habitants d'ici 2020 sur le Grand Lyon.

Le PLU qui va être révisé sera un outil pour préparer l'avenir.

Je vous invite à travailler avec nous, avec le PLU, pour poursuivre notre réflexion sur le développement durable, la qualité de l'habitat et sur une notion de densité sur l'habitat.

La densité n'empêche pas la qualité ; sur la Croix Rousse, c'est la plus grande densité d'habitat en Europe, mais ça n'empêche pas la qualité de vie.

M. JEANDEL : *Juste une remarque : il y a une partie sur le 8^e mais vous n'ignorez pas que beaucoup de personnes qui ont ces jardins, viennent du 7^e arrondissement et qui y vivent.*

C'est pour cela que j'estimais utile que je pouvais poser cette question.

2 – M. PIZOT : Au stade des Channées se pose la question de la fermeture, en soirée de ce stade. En effet, l'entrée grillagée est y constamment ouverte, y compris en soirée, parfois la nuit. Ce qui amène des scooters à circuler à l'intérieur créant ainsi des nuisances sonores principalement. Est-il normal que ce stade puisse rester constamment ouvert? Que comptez-vous faire pour remédier à cet état de fait ?

M. DE FILIPPIS : Apparemment, vous connaissez bien le stade et l'entrée. C'est un grand portail avec un coin portillon. Je suis allé il y a quelques jours pour voir si la serrure du portillon fonctionnait toujours, puisque c'est lui qui est ouvert.

J'ai rencontré le gardien du stade qui est allé chercher une clé et qui m'a montré que la fermeture fonctionne. Par contre, ce stade est utilisé tous les soirs jusqu'à 22h00 et à partir de là, les gens doivent fermer ce fameux portillon.

Trois clubs sont concernés à l'heure actuelle et lorsque la serrure du portillon a été mise en place, nous avons donné des clés à tous les occupants, car ce n'est pas toujours le même qui ferme la porte le lundi, mardi, mercredi, etc.

Apparemment, les entraîneurs changent et ils gardent les clés, aujourd'hui le portillon est ouvert, pour éviter que les scooters rentrent. Nous allons refaire faire des clés et distribuer à chaque club concerné le nombre de clés nécessaires et nous demanderons que le portillon soit fermé. Le dernier qui part doit fermer le portillon.

Nous leur ferons un courrier, ils viendront chercher les clés dès qu'elles seront prêtes, nous serons vigilants pour voir si le dernier qui part ferme bien le portillon.

M. PIZOT : *C'est bien parce que ce n'est pas votre rôle de refaire des clés, personnellement quand je pars de chez moi, je ferme ma porte, le dernier qui part s'en fiche, ou on a affaire à des « imbéciles ».*

M. DE FILIPPIS : *Je ne sais pas s'ils ont perdu les clés, mais aujourd'hui nous leur demanderons de fermer le portillon. Les entraîneurs changent et ils ne doivent pas penser à la clé, je pense aussi qu'il y a de la négligence, je vous propose de vous donner une clé si vous n'habitez pas loin, comme ça vous pouvez fermer le portillon s'il est resté ouvert.*

M. PIZOT : *Ah oui et vous me donnez combien ?*

M. DE FILIPPIS : *Je disais ça pour votre tranquillité. Il faut savoir que dans ce stade il y a un gardien qui part beaucoup plus tôt, il commence très tôt et termine à 14h00.*

3 – M. JEANDEL : Notre association est interpellée par de nombreux habitants sur des véhicules qui stationnent Av Jean Jaurès, essentiellement au niveau du 251 et ce, depuis près de 15 jours. Pouvez-vous nous préciser les limites de ce type de stationnement ?

Dans une partie des rues Georges Gouy, Vercherin et de l'Effort, certains véhicules utilitaires de plus de 3,5 T viennent se garer, surtout le week-end de manière quasi permanente, occasionnant des gênes pour les riverains, stationnement devant les fenêtres, devant les garages privés. Pouvez-vous nous préciser la réglementation de stationnement pour ce type de véhicules ?

Mme AIT-MATEN : Sur la première partie concernant l'avenue Jean Jaurès, vous citez le 251 qui correspond au garage Opel. Parlez-vous de stationnements réguliers ou sur le trottoir parce que ce sont deux choses différentes ?

Le stationnement sauvage sur le trottoir est verbalisé par la police municipale, chaque fois, puisque déjà six timbres amendes ont été mis et, sur les stationnements classiques, l'avenue Jean Jaurès n'a aucune réglementation puisque c'est un stationnement gratuit.

Nous n'avons pas constaté de véhicules qui stationnent plus de 15 jours, le stationnement abusif étant verbalisé.

Concernant la deuxième partie de votre question, comme vous êtes « tatillon », je vais vous donner les éléments : sur la rue de l'Effort, la rue Vercherin et la rue Georges Gouy, certaines parties sont interdites au stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Pour la rue Georges Gouy : interdiction de stationner pour les 3,5 tonnes sur les deux côtés de la rue ; sur la rue de l'Effort : un premier tronçon de 50m côté pair de la rue Simon Fryd à la rue Challemeil Lacour ; sur la rue de l'Effort : le deuxième tronçon de la rue Raclet à Debourg, des deux côtés et enfin la rue Vercherin ; de la rue Georges Gouy à la rue de l'Effort.

Le problème c'est que ce sont des contraventions simples, c'est-à-dire que ce sont des contraventions de 1^{ère} catégorie avec des timbres amendes de 17 euros, et pas de possibilité de mise en fourrière et ce qu'on demande, c'est de faire preuve de discernement car j'habite dans le quartier et vous aussi et nous savons que ces véhicules qui se garent de temps en temps surtout le week-end, sont des véhicules utilitaires de transporteurs, de chauffeurs-livreurs qui habitent rue Georges Gouy ou rue de l'Effort et qui n'ont d'autre choix que de le laisser le week-end près de leur habitation.

Si on a des gens qui déjà galèrent dans leur vie pour avoir un travail pas très bien rémunéré, on ne va pas en plus de ça les « frapper » à coup de timbres amendes.

Il faut aussi faire preuve de discernement quand ce sont des véhicules qui posent un problème, il y a déjà un arrêté de stationnement abusif de camionnettes, que l'on utilise.

Faisons preuve de tolérance !

4 – Mme HOUBART : Lors des vœux 2012 a été évoqué des projets rue de Gerland. Le nord de la rue étant déjà fortement urbanisé, pouvez-vous nous indiquer, en détail quels sont ces projets dans les prochains mois, les prochaines années et y aura t-il concertation avec les associations ?

M. DUCARD : Il ne vous a pas échappé qu'après des années difficiles dues au départ des industries lourdes dans les années 2000, la rue de Gerland commence à se transformer.

Elle mesure près de 1,9 km avec plusieurs identités sur toute sa longueur.

La partie sud est desservie principalement par de l'activité économique ; elle restera ainsi jusqu'à la prochaine révision du PLU.

La partie nord : nous avons permis l'émergence de plusieurs lots d'immeubles pour renforcer un pôle à vocation d'habitat. Je vous en donne la liste :

Ile Verte – cent soixante six logements dont vingt six logements sociaux. Avec l'arrivée de l'ADAPT que nous avons soutenue pour qu'elle reste dans le 7^e à proximité des transports en commun au nord de la rue de Gerland. Un signal fort a été donné pour restructurer ce secteur.

Dans ce même ilot Nexity : cent dix logements dont vingt logements sociaux avec des locaux d'activité en rez-de-chaussée.

En dessous de l'impasse de l'Asphalte : se termine la construction de cent treize logements dont vingt quatre sociaux avec locaux d'activité en rez-de-chaussée. Ce programme a été fait par BNP Paribas.

L'Epicea à l'angle de la rue Jean-François Raclet : quarante huit logements.

Notre Dame des Sans Abri : seize logements sociaux et un centre d'hébergement en cours de construction.

Un programme de GECINA à la place de l'ancien dispensaire. Programme de locations et de résidence étudiants.

En cours de construction – Programme à proximité de la rue Jean Vallier : FBCI Patrimoine, quarante et un logements dont dix sociaux. On a permis de faire des petits immeubles en cœur d'ilot.

En projet : 75 rue de Gerland, GECINA est propriétaire, à l'emplacement des anciens magasins généraux sur 1,8 ha environ : deux cent cinquante logements dont 30% sociaux, soit soixante quinze.

En plus, un immeuble de bureaux à l'angle de la rue de Gerland et de la rue Croix Barret. Vous avez vu dans la révision n° 8 que nous préservons la Halle sur la rue Massimi de la démolition, ainsi que l'ancien poste d'aiguillage et le bâtiment de stockage.

Un petit mot sur la demande de concertation : sur quel projet voulez-vous être concertés ?

Je rappelle que dans le plan de mandat, nous nous sommes engagés sur plusieurs dossiers que vous connaissez. On peut concerter sur tout, mais pas sur des projets privés.

Mme RIVOIRE : Nous n'avons pas de projet particulier sur la rue de Gerland cette année.

On a refait le nord vers l'ADAPT et actuellement, nous avons une opération d'aménagement de trottoir entre les rues Faugier et de l'Asphalte, qui est d'ailleurs en cours.

La Mairie va essayer d'inscrire le réaménagement de cette rue dans le prochain mandat.

5 – M. MARLIAC : Depuis la mise en place, fin aout 2011 d'Atobus, les lignes de bus traversant notre arrondissement ont été fortement impactées. Concernant la ligne C7, anciennement 47 qui relie la Part-Dieu à l'Hôpital Lyon-Sud, outre une forte diminution des fréquences, plusieurs arrêts ont été supprimés Boulevard Yves Farge. Or, on ne comprend pas bien cette politique de restriction de service aux usagers compte-tenu de la construction de nombreux logements au nord de ce secteur qui amènera une potentialité plus grande d'usagers des transports publics. Il nous semble qu'il faut réétudier cette nouvelle desserte en concertation avec les habitants.

Mme PEILLON : Vous dites que le 7^e arrondissement était fortement impacté par Atobus, c'est pourtant un des arrondissements qui l'a été le moins, puisque il y avait déjà eu des modifications il y a 2 ans, lors de la mise en place de la première tranche de T4 où nous en avons profité pour travailler ensemble sur la réorganisation des bus et, finalement Atobus ça a été plus simple chez nous que dans beaucoup d'endroits parce que le gros de la réorganisation avait été fait.

Ce n'est pas le cas de la ligne dont on va parler, c'est-à-dire la ligne C7 ; effectivement, il y a un nouvel itinéraire qui vise à faciliter les liaisons entre les places des docteurs Mérieux, le boulevard Yves Farge et l'avenue Jean Jaurès, avec une connexion plus rapide au métro D et la traversée de la future ZAC des Girondins.

Cette évolution était très attendue et même demandée lors de la première concertation sur la réorganisation des lignes de surface au moment de T4, qu'elles n'avaient pas été prises en compte à ce moment-là, mais il y avait une vraie demande, notamment de traverser sous les voutes au niveau de la gare Jean Macé, pour couper cette rupture symbolique qu'était la voie ferrée et pour qu'il y ait une ligne de bus qui traverse au niveau de Jean Macé pour faire la liaison entre Jean Macé et Gerland.

Cela correspondait aussi à de nombreux courriers que je recevais en mairie régulièrement.

La ligne C7 ne dessert plus les arrêts que vous avez cités, à l'exception de l'espace Berthelot qui n'est plus desservi et qui reste à proximité immédiate du Tram T2 et de la station centre Berthelot, les deux autres arrêts sont desservis par d'autres lignes TCL ; Ces arrêts sont desservis par la ligne C22 qui était la ligne 32, dont le niveau de service a été amélioré avec Atobus.

Le service n'a pas été dégradé, au contraire par rapport à la ligne 47, puisque désormais le service du lundi au vendredi, il y a des passages toutes les 10 mn en journée alors qu'autrefois c'était toutes les 12 à 13 mn et le service a été prolongé le soir avec un dernier départ de La Part Dieu à 22h30 au lieu de 21h00 avant.

On a une bonne desserte en soirée, ce qui n'était pas le cas avant. Pour la ligne C22 qui était la ligne 32 qui dessert certains arrêts que la C7 ne dessert plus, puisque la C22 offre du lundi au vendredi des passages de bus toutes les 10 mn en journée et un départ de Perrache à 0h30 7 jours sur 7.

Je vous remettrai à la fin du CICA un tableau comparatif de toutes les fréquences avant et après ATOUBUS de la C7 et la C22 pour que vous puissiez comparer de façon objective.

6 – M. JEANDEL : Lors de précédents CICA, nous avons été informés que seraient démolis les immeubles situés sur l'îlot Mazagran (52 rue Montesquieu, 11 rue Jangot,) après relogement des habitants, fin 2011. Or, à ce jour, de nombreux habitants constatant que rien ne se fait, ils nous ont interpellés pour savoir où en est ce projet. Avez-vous des informations précises à nous donner ?

M. DUCARD : Merci de poser cette question qui sera l'occasion de faire le point sur l'avancement du projet de l'espace Mazagran.

Même si cela ne se voit pas, les différents services de la ville de Lyon et du Grand Lyon avancent. En particulier pour le relogement des personnes qui se fait au plus près des besoins et au cas par cas.

Copropriété – 52 rue Montesquieu : il reste deux logements occupés et gérés par Habitat Humanisme Rhône – des propositions de relogement sont en cours pour les deux derniers ménages (HHR envisage une libération totale avant le 28 février 2012.) Le dernier local privé est en cours d'acquisition par le service Foncier du Grand Lyon.

Pour le 11 rue Jangot : sur onze logements il en reste deux à libérer et un local associatif.

Pour ces deux immeubles, les logements vacants sont à chaque fois sécurisés par la pose de portes et panneaux blindés afin d'éviter les occupations illicites.

Concernant l'entretien des parties communes : le service DLB du Grand Lyon gère en direct le 11 rue Jangot avec un nettoyage deux fois par mois.

Pour le 52 rue Montesquieu c'est la Régie URBANIA qui intervient.

Ces deux bâtiments étant voués à la démolition – Le Grand Lyon DLB (M. MORDENTI) va commencer les diagnostics obligatoires sur les lots déjà vacants.

Pour le terrain sis 11 rue du Capitaine Cluzan, le Grand Lyon n'est pas encore propriétaire et ne peut donc intervenir (finalisation de la négociation avec Immobilière Rhône-Alpes en cours.)

Pour le projet lui-même : après l'appel d'offre, nous avons reçu hier dix huit candidatures dans le cadre de notre marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace Mazagran. Ces dernières sont en cours d'analyse et un lauréat devrait être désigné, comme convenu autour de la fin mars 2012.

7 – M. JEANDEL : Ce n'est pas la première fois que nous soulevons des problèmes de sécurité et d'incivilités, Place Gabriel Péri. Le problème n'est pas simple, nous le savons. Aussi, les habitants de ce secteur souhaiteraient l'étude de la mise en place soit d'un poste de police municipale plus proche de ce secteur, car celui de la rue de la Guillotière ferme beaucoup trop tôt et se pose la question de son efficacité réelle, soit de la possibilité de la mise en place d'une antenne du commissariat de la police nationale.

Mme AIT-MATEN : La sécurité place Gabriel Péri : je suis heureuse de vous entendre dire qu'il y a eu une accalmie, nous avons l'habitude de faire une cellule de veille toutes les 6 semaines avec

l'ensemble des partenaires et tous unanimement, les services éducatifs, les institutionnels de la police, les centres sociaux, les éducateurs ont constaté une nette amélioration en matière de sécurité.

On ne constate plus d'infraction pour les ventes à « la sauvette », la vidéo surveillance note une baisse des trafics, la police maintient une présence quotidienne.

Bien sûr on va faire en sorte que la vigilance reste de rigueur sur ce quartier, mais la présence policière, les travaux menés avec notamment le conseil de quartier Guillotière, et les services de la propreté avec Mme RIVOIRE ont permis d'assainir la situation. On va faire en sorte nous aussi de passer du possible au parfait.

Je n'ai pas envie d'être insultante, mais soyons sérieux M. JEANDEL, comment pouvez-vous imaginer un seul instant que nous ayons le pouvoir de transférer une antenne du commissariat de police nationale qui se situe à 400 m de la place Gabriel Péri.

Le commissariat du 3/6, est place Bahadourian qui est exactement à 400 m. Le poste de police municipale est à 300 m de la place Gabriel Péri, je ne vois pas comment vous pouvez le mettre plus près.

Il faut être un peu sérieux M. JEANDEL, si j'étais aux décisions, il n'y aurait pas d'antenne de police municipale place Gabriel Péri pour la simple raison qu'il n'y a pas d'emplacement pour cela et, concernant un poste de police nationale, je vous conseille d'écrire au ministre de l'intérieur pendant qu'il en est encore temps.

M. JEANDEL : *Mme AIT-MATEN, j'ai beaucoup de respect pour vous mais pas quand vous dites des bêtises. J'ai bien dit que le transfert était pour l'antenne du poste de police municipale. On sait le temps que ça dure quand on demande à l'Etat de décentraliser un de ses commissariats, soit d'en créer un autre.*

Mme AIT-MATEN : *Je répète les bêtises inscrites dans votre question « les habitants de ce secteur souhaiteraient l'étude de la mise en place soit d'un poste de police municipale plus proche de ce secteur, car celui de la rue de la Guillotière ferme beaucoup trop tôt et se pose la question de son efficacité réelle, soit de la possibilité de la mise en place d'une antenne du commissariat de la police nationale »*

5 - CIL GERLAND GUILLOTIERE

2 – M. JOANNARD : **Potelets**: Nous signalons que les potelets installés dans le 7ème arrondissements ne sont pas régulièrement vérifiés. Si leur pose correspond à un moyen de lutter contre le stationnement sauvage sur les trottoirs, il apparaît que ces potelets sont vandalisés en de nombreux endroits.

Sachant que cela constitue un coût élevé pour la collectivité, quelle solution pourrait être envisagée afin de trouver un procédé plus infaillible ?

C'est très bien d'avoir donné des stationnements gratuits aux personnes qui ont eu des garages brûlés, cela va se passer pendant trois mois, mais auront-ils l'autorisation par la ville de Lyon si les travaux ne sont pas finis.

Mme AIT-MATEN : Je vais répondre directement aux résidents qui ont eu l'autorisation qui a été donnée par M. TOURAINÉ, bien sûr c'est un stationnement provisoire jusqu'à ce que les travaux soient entièrement terminés. Les résidents le savent déjà.

Mme RIVOIRE : Il n'y a parfois pas d'autre moyen pour protéger les espaces piétonniers, car nos aménagements, qui doivent respecter des règles d'accessibilité, présentent des abaissements de trottoirs qui facilitent l'accès des véhicules.

Nous n'avons pas de solution efficace, nous continuerons à mettre des potelets.

Nous invitons donc les riverains qui remarqueraient un potelet accidenté à le signaler à la mairie ou au Grand Lyon. Dans ce cas, nos équipes d'intervention prennent en charge la demande, et apporte une solution sous 1 mois environ en moyenne. Par contre lorsque l'on peut faire autrement avec des bornes, les services de voiries le font volontiers exemple Place des Docteurs Mérieux.

1 – **M. BUISSON : Commerces secteur Route de Vienne** - Le secteur Route de Vienne est en pleine mutation avec de nouveaux immeubles prévus ainsi que le programme immobilier du triangle Berthelot, Garibaldi, Vienne dont le projet est particulièrement avancé.

Rue du Repos, 300 nouveaux logements sont terminés ou sont en cours d'achèvement, la zone du 200 avenue Berthelot est en phase de finition et la résidence pour séniors accueillera bientôt ses premiers occupants.

Ces évolutions sont très positives pour le quartier et on ne peut que se réjouir de la venue de plusieurs milliers d'habitants, si ceux-ci ne devaient se contenter d'une seule boulangerie, 3 guichets de poste, et d'une supérette. L'offre alimentaire est des plus réduites pour satisfaire les besoins de tout le quartier.

Le CIL Gerland Guillotière craint que ce quartier ne devienne, à l'image de la rue Pierre Delore toute proche, un quartier dortoir. Cette inquiétude est d'autant plus vive qu'il ne semble pas que le développement commercial de ce secteur ait retenu l'attention du SDUC de la métropole Lyonnaise (Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial).

Les permis de construire délivrés imposent que les rez de chaussée gardent une destination commerciale, mais l'absence de politique de dynamisation pour ce secteur n'attire pas les commerçants. D'ailleurs de nombreux commerces se transforment en logements (dont certains sans permis) et d'autres locaux restent vides.

Nous voyons une certaine incohérence entre le développement de résidences séniors et la création de crèches même si cela reste une excellente chose, et l'absence de dynamisation des commerces de proximité. Les séniors ainsi que les parents arrivant au cœur de la cité pensant pouvoir en bénéficier sont alors obligés de prendre leur véhicules pour faire leurs courses.

Selon l'OPALE, 51% des habitants se ravitaillent en dehors de leur quartier, et 70% des achats alimentaires selon le Grand Lyon requièrent l'usage de la voiture, même si l'on note une tendance au fléchissement. En 2003, 60% de la pollution était liée à l'usage de véhicules et aujourd'hui, malgré le plan de circulation, il semblerait que ce pourcentage n'ait pas sensiblement diminué.

Concernant les 5 marchés sur le 7ème et toujours selon l'OPALE, cette offre est relativement faible par rapport aux autres arrondissements, le marché Jean Macé restant le plus dynamique avec 66 abonnés.

En conclusion, quelles sont les propositions municipales pour endiguer cette évasion commerciale, stimuler la création de commerce de proximité et avoir des quartiers où il fait bon vivre ?

M. BLACHIER : Sur la question des marchés, les chiffres de 2003 datent un peu, vu que nous sommes quand même sur deux marchés les plus dynamiques qui sont Saint Louis avec soixante cinq exposants et Jean Macé qui a soixante treize exposants.

J'ai recensé les commerces qui existaient, il ya trente -sept rez-de-chaussée commerciaux dans cet endroit, ce qui est dans la moyenne lyonnaise et supérieur à un quartier résidentiel classique.

Sur la partie de l'avenue Berthelot située à proximité de la route de Vienne, il y a quatorze rez-de-chaussée commerciaux ouverts, deux fermés et une ouverture prochaine d'une vente de tenues de travail et d'une boulangerie.

Le détail de ce qu'il y a avant l'installation de cette boulangerie et cette boutique de tenues de travail, ce sont deux cafés, une banque, un institut de beauté, une boulangerie, une laverie automatique, une auto-école, deux pizzerias, un kebab, deux coiffeurs et deux magasins d'alimentation, une épicerie et un Franprix.

Sur la partie de la route de Vienne, on a dix-sept rez-de-chaussée commerciaux ouverts, il y en a trois actuellement fermés, on fait des démarches pour trouver des gens, mais ce taux n'est pas catastrophique.

On a une pharmacie, deux épiceries, trois coiffeurs, un bureau de poste, un garage automobile, un institut de beauté, un atelier de retouches couture, une pizzeria et même un magasin de toilettage pour caniches.

Sur l'ensemble du secteur ça fait à peu près trente sept rez-de-chaussée commerciaux, il y en a des nouveaux qui se construisent et c'est un secteur sur lequel avec l'association Lyon 7 Rive Gauche, on a à cœur de regarder parce que nous conseillons ce secteur aux investisseurs qui viennent nous voir, parce qu'il y a de plus en plus une grande densité de population.

Il y a peut-être quelque chose qui manque dans ce secteur, nous y travaillons comme sur la partie Gerland de l'arrondissement, c'est peut-être un boucher traiteur.

Nous réfléchissons à une réhabilitation des vitrines commerciales.

M. LE MAIRE : Vous savez à quel point il est difficile de mettre du commerce en rez-de-chaussée autant que nous le souhaiterions, mais vous savez qu'en la matière c'est le libre désir de chacun pour partie au moins, qui permet de développer bien ou pas, un secteur en matière d'équipement de proximité pour le commerce et l'artisanat.

M. DUCARD : Je vais compléter l'information pour le public en termes d'urbanisme.

Ce secteur- là s'est développé à partir de 2001 parce qu'il était un peu en déshérence.

Cela a commencé par la construction de la Résidence Etudiante à l'angle de l'avenue Berthelot et la Route de Vienne, avec une implantation d'une surface commerciale de 290 m², actuellement Franprix.

C'était une volonté politique, c'est moi-même qui m'en suis occupé.

Au 200 avenue Berthelot, en plus des logements, de la résidence étudiante, il y a de l'activité avec des séminaires et l'arrivée d'un beau restaurant « la Tablee ».

A l'angle de la rue du Repos s'est installé un immeuble avec une activité liée au centre funéraire. Un deuxième s'est installé en face.

Un petit immeuble va se construire à la place du garage Marcy, c'est une petite résidence étudiante à côté, il y aura deux fois soixante chambres.

J'ai demandé que l'on réserve une surface en rez-de-chaussée de 250 m² pour qu'on puisse y accueillir des activités futures.

En face il y a les anciens établissements Pontille où il y a un immeuble de logements.

Pour finir, on travaille au cœur de l'îlot déterminé par la rue Duvivier, l'impasse des Chalets et la route de Vienne, sur l'installation d'un village d'entreprises avec 1 200 m² de SHON, pour des activités de proximité.

Le Grand Lyon a acheté le terrain des établissements RADIALEX pour faciliter l'arrivée de ce projet.

Je connais bien ce quartier puisque j'y habite depuis plusieurs années et j'ai à cœur que ce quartier se transforme.

3 – Sécurité : Il y a quelques semaines, des incendies volontaires dans les garages de la résidence Saint Antonin place Mérieux ont été déclenchés occasionnant la destruction de plusieurs véhicules.

La mairie a proposé de manière temporaire l'accès gratuit dans le parking public face à la halle Tony Garnier. Si on peut se réjouir de cette décision rapide, elle ne solutionne pas la situation pour les résidents de la résidence de voir ce problème se renouveler.

Quelles dispositions pérennes, la mairie envisage pour éviter à l'avenir ce genre de situation ?

Réponse supra.

4 – M. QUERRIEN : Politique de la ville au niveau des CUCS : La ville de Lyon et la mairie du 7ème ont proposé une série de réunions sur le thème de la politique de la ville au niveau des CUCS. Sans nier l'intérêt de cette démarche, il n'en demeure pas moins que les résultats ne sont pas à la mesure des espérances sur le 7ème arrondissement. On peut penser que des arbitrages ont été effectués pour des arrondissements plus en situation d'urgence, malgré les avis positifs qui avaient été donnés par les représentants de la ville dont Monsieur LEVEQUE.

Il est à noter que la signature, annoncée en conseil d'arrondissement du 6 décembre 2011, de l'avenant du renouvellement 2011-2014 du CUCS de Lyon, n'apportait aucun changement.

A ce jour et sauf erreur de notre part, aucune conclusion sérieuse n'a été élaborée pour connaître à quel niveau les refus ont été effectués. Le CIL Gerland Guillotière observe que la ville de Lyon communique beaucoup sur le 7ème et les mesures à prendre sans que celles-ci soient suivies de décisions concrètes.

Faut-il attendre une fois de plus la date fatidique de 2014 pour que les dossiers en cours se débloquent ?

M. DIDELOT : Votre question m'a laissée perplexe : je ne sais pas quelle est « une fois de plus, la date fatidique etc. ». A ma connaissance, aucun dossier n'est bloqué pour le moment.

M. QUERRIEN : Il y a eu des promesses.

M. DIDELOT : Je n'ai pas entendu non plus de promesses. Il ya une longue introduction truffée d'avis que vous êtes libre de formuler, de certitudes fausses pour beaucoup.

Aucun arbitrage n'a été effectué ; le renouvellement du CUCS avait pour objet de permettre cette signature mais le contenu proprement dit du programme CUCS est encore soumis à débat et ne sera décidé que début mars avec tous les partenaires qui y participent : l'Etat, la Région, le Département, la Communauté Urbaine, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales entre autres.

Ce sera décidé début mars, rien n'est décidé, beaucoup de choses sont proposées et présentées.

Dire que la délibération du conseil d'arrondissement du 6 décembre n'a rien apporté, son objet n'était pas d'apporter des réponses mais de consacrer le fait qu'on s'inscrivait dans une prolongation du CUCS.

Le CUCS initial signé pour 3 ans 2007/2009 a été prolongé une première fois jusqu'en 2010 et le premier ministre a annoncé à l'occasion d'une réunion du conseil national des villes que le CUCS 2007/2009 serait d'abord prolongé jusqu'en 2011 et ensuite par décret, il a été prolongé jusqu'à fin 2014 avec le maintien de la géographie des territoires.

Nous ne pouvons que déplorer cela, car la large concertation que nous avons entamée d'octobre 2009 à juillet 2010 avec les conseils de quartier et les CIL, qui avaient pour objet d'illustrer les insuffisances de certains quartiers et de confirmer les caractéristiques établies au préalable, toute cette démarche s'est trouvée stérile au niveau du résultat du fait de la prorogation sur les mêmes territoires avec les mêmes qualifications, décidée par l'Etat.

On n'a pas les moyens d'aller contre ; cette concertation a donné entière satisfaction au niveau de la démarche, donc je peux dire et déjà, comme la prolongation du CUCS est jusqu'à fin 2014, avec les mêmes territoires, vous dire que cela nous a empêché de faire ce que l'on avait étudié en concertation.

La concertation a été menée de façon excellente avec Louis LEVEQUE, Gérard CLAISSE, Karim HELAL, Monsieur le Maire du 7^e arrondissement, à cet égard nous pouvons formuler le souhait que l'on renouvelle cette démarche après l'échéance de 2014.

Au niveau des orientations et des priorités qui ont été définies, sur le 7^e arrondissement, un effort particulier de la Ville porte sur Gerland, au total les crédits spécifiques de la Ville ont augmenté de 80% pour le secteur de Gerland par rapport à 2011.

Sur Guillotière, l'enveloppe est constante et ce sont les seuls quartiers sur la ville de Lyon, hormis Mermoz qui fait l'objet d'une qualification spécifique dans le CUCS, comme quartier prioritaire, les autres ne sont pas affectés.

En matière de gestion sociale et urbaine, on travaille avec la Régie Euréka sur Gerland pour la mise en place du groupe de projets avec les habitants, les élus, les bailleurs etc. ; la MJC est concernée aussi.

Cela correspond à la plaquette que nous avons diffusée, mais il s'agit d'orientations puisque les projets ne sont pas arrêtés et que l'arbitrage sera rendu début mars.

Je vais conclure en insistant sur l'étude que nous lançons sur la Cité Jardin de façon à requalifier l'ensemble et faire que l'insertion de cette cité dans le tissu de Gerland soit favorisée.

Je tiens les actions à votre disposition. L'effort fait sur le 7^e arrondissement est conséquent.

5 – M. QUERRIEN : Propreté et cadre de vie : Le CIL Gerland Guillotière veut intervenir auprès de la mairie pour plusieurs problèmes liés à la propreté et au cadre de vie dans 2 secteurs du quartier de Gerland et qui nous ont été signalés.

Tout d'abord au niveau des containers à bouteilles situés avenue Challemel Lacour devant le square derrière l'église Saint Antoine où des détritiques s'amoncellent régulièrement malgré l'intervention des services de propreté. Il convient de trouver une solution définitive sur ce secteur où nous vous rappelons que de nombreux adultes et enfants sont toujours accueillis dans le sous sol de l'église Saint Antoine. Comment éviter qu'ils se délestent un peu partout des déchets produits ?

Ensuite, au nord de Gerland, passage Faugier et Impasse de l'Asphalte sont devenus des dépôts permanents de déchets divers, meubles, canapés, bois et autres encombrants, puis début janvier « des camionnettes » sont venues compléter « ce cadre idyllique » avec pratique de la prostitution. Le CIL Gerland Guillotière est intervenu auprès du commissariat du 7^e qui a aussitôt missionné une patrouille et procéder à une évacuation du site.

Monsieur le Maire, peut-on accepter que des secteurs soient laissés à l'abandon pendant que d'autres sont en pleine rénovation ?

Le CIL rappelle que Gerland NORD est en pleine évolution immobilière, vous avez Monsieur le Maire récemment assisté à la pose de la 1^{ère} pierre d'un ensemble « Le 15 » sis boulevard Yves Farge, l'Adapt s'est installé rue de Gerland, de nouveaux ensembles voient le jour, Nexity, BNP PARIBAS etc.. De nouveaux Gerlandais s'installent dans ce secteur et apportent leurs contributions financières au titre des impôts locaux et taxes foncières, et nous pensons qu'ils sont en droit d'attendre

un cadre de vie digne d'une ville comme Lyon peut l'offrir. Cette remarque peut s'appliquer bien sur pour tous les quartiers.

Que comptez-vous faire, Monsieur le Maire pour améliorer tous ces points qui nuisent à la qualité de vie des habitants ?

Mme RIVOIRE : Vous évoquez plusieurs choses dans votre question, notamment les containers à bouteilles situés rue Challemel Lacour ; les quelques dépôts que nous pouvons constater sont de l'incivisme car en ce qui concerne les adultes et enfants qui sont accueillis à l'Eglise Saint Antoine, nous avons mis en place un système de collecte d'ordures ménagères.

A ma demande les services de propreté du Grand Lyon ont mis à disposition de cette population deux bacs de 500 litres qui sont collectés 4 fois par semaine. Le Secours Catholique qui suit cette population a pris l'engagement de sortir et rentrer ces bacs et pour en avoir discuté la semaine dernière avec les services de collecte et Monsieur le Maire, il n'y a pas de problème particulier.

En ce qui concerne le nord de Gerland, je vous ai déjà répondu à ce sujet que pour l'instant les services du Grand Lyon n'interviennent pas à cet endroit.

Malgré tout, à la demande de la mission Gerland notamment, une opération de nettoyage à quand même été menée par le Grand Lyon à l'automne mais le nettoyage est aujourd'hui à la charge des propriétaires.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas en permanence nous substituer aux obligations des propriétaires privés.

Les services de propreté sont en cours de réorganisation, j'en ai déjà parlé en CICA.

Nous avons fait une étude pour essayer de repérer les points difficiles et normalement après le 1^{er} trimestre, il doit se mettre en place un nouveau système de nettoyage plus adapté et plus performant et j'aurai l'occasion de le présenter en conseil de quartier, aux associations dès qu'il sera diffusé.

Nous ne laissons pas de secteur à l'abandon comme vous le dites, on travaille au quotidien la propreté de notre quartier.

Comme je vous l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, si vous constatez des dépôts sauvages ou autre, il faut les signaler par mail directement sur le site du Grand Lyon qui réagit très rapidement.

M. QUERRIEN : *Je vous remercie pour toutes ces précisions ; sans vouloir éterniser le débat, beaucoup de choses sont faites, mais pour la partie d'aller sur le site et d'avoir les numéros de téléphone, j'ai essayé de trouver quelqu'un, il est difficile de savoir qui contacter, il faudrait que ce soit clair et simple.*

Mme RIVOIRE : *Comme le disait Monsieur le Maire, il faut éviter de téléphoner aux services, il faut laisser un message par Mail sur le site du Grand Lyon. Je sais que ça fonctionne très bien, j'ai de nombreux retours positifs.*

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45